



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 2 b) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 11 juillet 2013, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport de la réunion préparatoire pour l'Afrique, tenue sur le thème de l'innovation comme moteur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et un développement durable, comme document du Conseil économique et social, au titre du point 2 b) de l'ordre du jour de sa session de fond de 2013 (voir annexe). La réunion s'est tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) le 14 mars 2013 en prévision de l'examen ministériel annuel du Conseil.

La réunion préparatoire régionale a examiné les défis à relever pour faire de l'innovation un moteur de la réalisation du développement durable à titre de contribution à l'examen ministériel annuel de 2013, qui aura pour thème « La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière ». Le Gouvernement tanzanien estime que le rapport constituera une précieuse contribution aux débats devant se dérouler à Genève en juillet.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Tuvako N. **Manongi**



**Annexe à la lettre du 11 juillet 2013 adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant
permanent de la République-Unis de Tanzanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la réunion préparatoire régionale
pour l'Afrique, établi en tant que contribution
à l'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil
économique et social**

Résumé

En prévision de l'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social, une réunion préparatoire régionale sur le thème de l'innovation en tant que moteur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable s'est tenue le 14 mars 2013 à Dar es-Salaam en République-Unie de Tanzanie. Les participants à l'examen ministériel se pencheront sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et le rôle que la culture pourrait jouer à cet égard. La réunion préparatoire régionale pour l'Afrique a été organisée par le Gouvernement tanzanien, en coopération avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

La réunion a rassemblé un groupe varié d'acteurs régionaux, notamment des responsables nationaux et des représentants d'administrations locales, d'institutions multilatérales, de donateurs, de la société civile et du secteur privé, en vue de recenser les tendances et les défis relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, et de débattre des politiques et des interventions ciblées propres à favoriser l'innovation dans la région.

Grandes orientations

**L'innovation est un moteur essentiel de la réalisation des objectifs
du Millénaire pour le développement et du développement durable**

- Si une plus grande place lui était ménagée dans l'Afrique tout entière, l'innovation serait le moyen le plus sûr de surmonter les difficultés technologiques, sociales, économiques et écologiques liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- La transition vers le développement durable sera fortement tributaire de l'emploi de technologies innovantes. La science, la technologie et l'innovation pourraient également contribuer à assurer efficacement l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.
- La science, la technologie et l'innovation devraient faire partie intégrante du cadre de développement pour l'après-2015.

- Des partenariats plus forts entre les acteurs de tous les secteurs sont nécessaires pour promouvoir l'innovation comme moteur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable.

Les gouvernements doivent créer et entretenir un « écosystème de l'innovation » réunissant les conditions générales propices à l'innovation

- Un cadre de mesures bien conçu aux niveaux national et régional est nécessaire pour que les capacités d'innovation puissent se développer pleinement.
- Pour cultiver l'innovation en vue d'accroître la productivité dans l'économie, il faut une étroite collaboration entre les universités, les gouvernements et les industries, ainsi que des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.
- Il convient que les pays assurent un enseignement de qualité et un investissement ciblé dans les ressources humaines, ces deux domaines étant la source première de l'innovation dans toute société.
- Les gouvernements devraient accompagner d'incitations financières, fiscales et réglementaires les activités qui favorisent le développement et l'innovation. Ces mesures incitatives devraient être conformes aux cadres réglementaires appropriés et aux droits de propriété intellectuelle qui favorisent l'innovation et le développement.

Des mesures régionales visant à faciliter le transfert des idées peuvent contribuer à renforcer les capacités et à réduire les déséquilibres actuels qui caractérisent l'innovation et le développement en Afrique

- Les mesures d'appui régionales peuvent comporter des liens et des partenariats entre les différents acteurs pour mettre à profit la coopération transfrontalière.
- Alors que les jeunes peuvent jouer un rôle important en matière d'innovation, de nombreux jeunes innovateurs africains n'ont aucun lien avec des institutions ou des universités. Il faut qu'ils soient mieux intégrés dans le processus de l'innovation.

Il est essentiel de favoriser un appui mondial aux efforts déployés par l'Afrique pour promouvoir la science, la technologie et l'investissement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et un développement durable

- Il convient que le Conseil économique et social prenne acte des besoins de l'Afrique et se prononce fermement en faveur d'un appui coordonné aux efforts entrepris par l'Afrique pour se doter de l'infrastructure de l'innovation et des capacités nécessaires pour dégager des solutions technologiques nationales.
- Le Conseil économique et social devrait mettre l'accent sur la part que peuvent prendre la science, la technologie et l'innovation dans la concrétisation d'un développement durable, en particulier dans le contexte du cadre de développement pour l'après-2015.

- Le Conseil économique et social pourrait contribuer de manière importante à la mobilisation des énergies en faveur du développement durable de l’Afrique. La déclaration ministérielle que le Conseil doit publier en juillet devrait préconiser vigoureusement de soutenir les efforts entrepris par l’Afrique pour se doter de l’infrastructure de l’innovation et des capacités nécessaires afin de dégager des solutions technologiques nationales.

I. Introduction

1. Le Conseil économique et social tiendra son septième examen ministériel annuel à Genève en juillet 2013. À cette occasion, les participants se pencheront sur la science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière.

2. En vue de l'examen ministériel annuel, une réunion préparatoire régionale pour l'Afrique a été organisée le 14 mars 2013 par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en coopération avec l'Office japonais des brevets. Elle a été accueillie par le Gouvernement tanzanien.

3. La réunion a rassemblé un groupe varié de près d'une centaine d'acteurs régionaux représentant des gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies. Les participants ont étudié les moyens d'utiliser la promotion de politiques renforcées et d'interventions ciblées dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et assurer un développement durable dans toute l'Afrique. Dans le cadre de trois tables rondes, la réunion a fourni aux pays africains une occasion importante de contribuer à l'examen ministériel annuel, notamment par l'échange des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience.

II. Compte rendu des délibérations de la réunion préparatoire régionale

A. Déclarations de bienvenue

4. La réunion a été ouverte par M. Albéric Kacou, Coordonnateur résident des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie, qui a souligné que la science, la technologie et l'innovation pouvaient jouer un rôle décisif dans la réalisation de chacun des objectifs du Millénaire pour le développement. L'accent mis sur la science, la technologie et l'innovation a fourni l'occasion de donner suite au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, qui avait accordé une place importante aux technologies vertes. Les avancées technologiques pourraient également constituer un progrès déterminant dans la façon d'aborder les nouveaux défis de l'après-2015 en matière de développement. À cet égard, de nouveaux progrès devaient être faits pour renforcer les capacités des pays en développement concernant les questions de propriété intellectuelle. M. Kacou a souligné que la propriété intellectuelle devait être considérée comme une question de développement et faire partie de toute discussion sur l'innovation, car elle rendait bien compte de la valeur de l'innovation et transformait les idées en actifs commercialisables.

5. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève, a dit que l'importance de l'innovation avait fait l'objet d'une large prise de conscience. L'innovation était une composante primordiale de la croissance économique et une source d'emploi, elle augmentait la productivité et apportait des améliorations matérielles dans la vie des gens. Il

existait de nombreuses politiques qui, prises dans leur ensemble, formaient un véritable écosystème de l'innovation et la propriété intellectuelle en était un élément fondamental. La propriété intellectuelle permettait de commercialiser la technologie en ouvrant l'accès aux marchandises. Elle pouvait aussi déclencher des polémiques sur les questions d'accès, comme le démontraient ceux qui plaidaient pour la gratuité du contenu véhiculé par Internet ou pour une technologie qui soit plus accessible afin de lutter contre les maladies et la pauvreté. L'un des objectifs de la politique de propriété intellectuelle était de parvenir à un point où les avantages seraient le plus largement partagés, en établissant un équilibre entre les intérêts différents et concurrentiels des producteurs, des consommateurs et de l'ensemble de la société. La propriété intellectuelle était étroitement liée à l'innovation, qui était la clef de la réussite économique et la source de solutions aux problèmes sociaux. La promotion des capacités d'innovation devrait faire partie du programme de développement pour l'après-2015, et les partenaires de développement devraient devenir les véritables bénéficiaires de l'innovation.

6. M. Toshihiro Kose, Directeur général du Département des marques, des dessins et modèles et des affaires administratives au Bureau japonais des brevets, relevant du Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, a insisté sur le fait que des systèmes d'innovation bien conçus étaient la clef du développement en Afrique et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a expliqué que les objectifs du programme de fonds fiduciaires japonais en faveur de l'Afrique et des pays les moins avancés administrés par l'OMPI étaient de faire comprendre l'importance des systèmes de propriété intellectuelle et des avantages que procurait leur bonne utilisation; de contribuer à l'élaboration et au renforcement des lois et des institutions en matière de propriété intellectuelle dans les pays ciblés; et de contribuer à mettre en valeur les ressources humaines dans les secteurs de l'administration et de l'application du régime de propriété intellectuelle, tout en collaborant étroitement avec les communautés régionales dans toute l'Afrique. Entre autres activités, le programme organisait des séminaires sur la valorisation des ressources humaines, attribuait des bourses à des futurs dirigeants et proposait des programmes de formation à Tokyo à l'intention des participants de pays africains. La cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui devait se tenir du 1^{er} au 3 juin 2013, serait l'occasion d'examiner des plans d'action particuliers.

B. Ouverture de la session : la science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière

7. M. Néstor Osorio, Président du Conseil économique et social de l'ONU et Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation à New York, a mis en évidence la contribution importante de l'innovation à l'édification de sociétés saines, éduquées et ouvertes, ainsi que le rôle fondamental qu'elle joue dans les trois piliers du développement durable et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'est dit conscient de la richesse du patrimoine culturel de l'Afrique et du potentiel inexploité que représentaient ses populations et ses ressources. Il a souligné également qu'il importait que la croissance économique

s'accompagne du bien-être des générations actuelles et futures, à la faveur d'objectifs de développement durable réalisables, comme l'avaient reconnu les dirigeants mondiaux lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En Afrique, l'innovation avait débouché sur l'amélioration de la vie de nombreuses personnes grâce aux progrès obtenus dans les services, en ce qui concerne, par exemple, les services bancaires mobiles, et la santé publique dans le cadre des activités de recherche menées conjointement par les établissements médicaux et les gouvernements. Des progrès remarquables avaient été accomplis dans toute l'Afrique dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, mais de nombreuses difficultés restaient à régler. De plus grands efforts devaient être faits pour construire des partenariats au sein de la communauté internationale en vue de promouvoir et de généraliser le développement durable en Afrique. D'autres problèmes avaient des effets que pourraient atténuer de meilleurs investissements dans les ressources financières et humaines et l'échange des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience. Dans le cadre de la Commission économique pour l'Afrique, le Conseil économique et social soutenait l'application de politiques régionales en faveur de la diffusion de la technologie et de l'innovation en Afrique.

8. M. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, a souligné que la science, la technologie et l'innovation étaient à l'origine de profonds changements sociaux et économiques. Des innovations avaient contribué à faire tomber des barrières et à combler des fossés comme en témoignaient les retombées des technologies mobiles en Afrique. Toutefois, l'infrastructure était répartie de manière inégale et il convenait de faire plus pour rendre l'accès aux technologies modernes universel et abordable. Le progrès technologique était un important facteur de la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs du Millénaire, et le développement durable exigeait un rapport équilibré entre les politiques, d'une part, et la science, la technologie et l'innovation, de l'autre. Les technologies vertes étaient essentielles et l'objectif de l'énergie pour tous devait devenir une réalité. Les innovations dans le secteur de la santé étaient déterminantes pour garantir le traitement approprié des maladies. D'importants progrès devaient être accomplis dans l'élaboration et l'application de techniques agricoles novatrices pour assurer la sécurité alimentaire. L'éducation était essentielle pour l'innovation. Il fallait encourager très tôt les enfants à créer et à innover. L'éducation scientifique et la promotion de la culture numérique devaient faire partie intégrante des programmes scolaires. Il importait d'accroître les investissements et les partenariats dans la recherche-développement, et de mettre en place des cadres d'action complémentaires pour promouvoir, financer et commercialiser l'innovation. Il fallait aussi considérer l'innovation comme un système aux dimensions mondiales, régionales, nationales et sous-nationales. La conception de politiques intégrant ces dimensions et adaptées aux particularités nationales et locales devait devenir un objectif de la communauté internationale et, par là même, favoriser une collaboration à l'échelle mondiale.

C. Table ronde 1 : l'innovation comme moteur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement durable

9. La table ronde était animée par Makame Mbarawa, Ministre de la communication, des sciences et des technologies dans la République-Unie de Tanzanie.

10. Margaret Kamar (Ministre de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies du Kenya) a déclaré que, pour relever les défis que présentaient les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, il convenait de promouvoir et d'utiliser la science, la technologie et l'innovation. Le Kenya avait adopté un cadre national en faveur de l'innovation dans le cadre de sa nouvelle constitution adoptée en 2010, qui mentionnait la propriété intellectuelle pour la première fois, ainsi que du plan national à long terme, intitulé « Kenya Horizon 2030 ». Ce cadre axé sur la protection de la propriété intellectuelle était notamment consacré à la création d'universités et d'instituts de recherche publics et privés, ainsi qu'à la promotion des partenariats et des investissements du secteur privé dans l'innovation et à la protection de la propriété intellectuelle. Le Kenya mettait également l'innovation au service des objectifs du Millénaire et du développement durable. Il avait créé en 2008 le fonds national pour la science, la technologie et l'innovation visant à financer la recherche et l'innovation, qui avait permis d'appuyer des prototypes, des projets de commercialisation et des innovations dans les domaines de l'agriculture et des technologies de l'information et des communications. Le Kenya avait aussi créé trois nouvelles institutions pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation, notamment en établissant des centres d'innovation spécialisés, en finançant des innovations technologiques et en sensibilisant le public à la question des droits de propriété intellectuelle. Le Kenya comptait plusieurs jeunes innovateurs qui n'étaient pas liés à des établissements d'enseignement supérieur, et qu'il fallait étudier les moyens de les soutenir.

11. Barthelemy Nyasse (professeur au Laboratoire de chimie pharmaceutique de la faculté des sciences de l'Université de Yaoundé) a déclaré qu'il y avait en Afrique de nombreux exemples de la volonté de promouvoir l'innovation. L'innovation devait être promue dans tous les secteurs grâce à un effort de collaboration, mais les cadres nécessaires n'étaient pas toujours en place. En outre, de nombreux services liés à l'innovation étaient fournis aux personnes relevant de l'enseignement supérieur, alors que l'innovation venait souvent de personnes qui n'y étaient pas associées. Il était donc impératif de remédier à ce problème. L'innovation en Afrique manquait parfois de responsables attirés, ce qui avait pour effet que les orientations et les priorités n'étaient pas clairement établies. Le Botswana et le Kenya étaient des exemples de pays ayant clairement établi leurs priorités. Si les priorités (le « quoi ») étaient bien définies dans de nombreux autres pays, il restait cependant un problème de mise en pratique (le « comment »). Il fallait également renforcer les effets de synergie, afin que les ministères et les parties intéressées n'agissent pas chacun de leur côté, car actuellement, dans bien des pays, l'innovation émanait d'un système non organisé. Si les cadres nationaux de politique générale étaient importants, il n'en fallait pas moins disposer de réseaux régionaux et internationaux d'échanges. Le réseau africain pour l'innovation dans le domaine des médicaments et des produits diagnostiques, le Forum pour la recherche

agricole en Afrique et l'initiative Centres africains de recherche sur l'adaptation étaient tous de bons exemples de réseaux régionaux.

12. Padma Gehl Sampath [Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] a indiqué que trois aspects fondamentaux de la science, de la technologie et de l'innovation devaient être pris en considération : la technologie avait caractère de bien public, car elle facilitait par exemple l'accès aux soins médicaux, à l'alimentation et à l'enseignement; la technologie et l'innovation étaient indispensables au développement des entreprises privées; enfin, la technologie et l'innovation avaient une importance capitale au regard du développement car elles pouvaient réduire les écarts de développement économique et social. Pour qu'un environnement promeuve effectivement l'innovation, il ne fallait pas seulement des institutions et des lois, mais également des mesures d'incitation. Trois questions fondamentales devaient être réglées si l'on voulait que l'innovation favorise le développement en Afrique : a) il fallait remédier à la fracture technologique en élargissant l'accès aux technologies, ce qui supposait notamment d'exploiter les droits de propriété intellectuelle aux fins du développement et de promouvoir l'innovation sans exclusive; b) il convenait de réduire les vulnérabilités structurelles des pays africains en finançant l'innovation (ce financement ne devait pas seulement provenir de sources nationales mais également de la communauté internationale, et devait compter parmi les priorités de développement pour l'après-2015); c) il convenait de promouvoir la collaboration et les alliances entre secteurs différents et au sein des mêmes secteurs grâce aux moyens et partenariats existants, ainsi que par de nouveaux moyens, notamment la coopération Sud-Sud. Tout en reconnaissant l'importance de cette dernière, la CNUCED avait fait valoir, dans son *Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation*, que le Sud pouvait compléter mais pas remplacer les activités des pays développés visant à traiter les questions liées à la technologie et à l'innovation de façon exhaustive.

13. Jon Gosier (fondateur d'Appfrica) a expliqué que son entreprise, créée en Ouganda en 2008, œuvrait dans 16 pays africains, où elle recherchait et soutenait de jeunes innovateurs. Appfrica (Applications pour l'Afrique) travaillait en partenariat avec différentes entreprises du secteur privé, le Département d'État des États-Unis d'Amérique et la Banque mondiale. Elle soutenait les capacités novatrices des jeunes, qu'elle encourageait à remédier à des problèmes sociaux en créant des applications (mobiles). Le capital disponible avait des effets différents selon sa nature : en effet, le mouvement des capitaux publics pouvait être lent, tandis que celui du secteur privé était généralement plus rapide. Organisation à but lucratif dont l'objectif était d'avoir une influence bénéfique sur la société, Appfrica s'attachait à remédier à ce problème. Les droits de propriété intellectuelle revêtaient une importance fondamentale, mais la plupart des jeunes innovateurs et leurs petites entreprises n'avaient pas les moyens de recourir à des services d'avocat dans différents pays, ce qui limitait leur capacité de s'implanter à l'étranger et de protéger leurs droits de propriété intellectuelle et leurs intérêts. Il était donc nécessaire de faciliter la protection des droits de propriété intellectuelle.

14. Les participants ont eu de larges échanges sur des questions variées. Certains ont demandé de plus amples informations et des précisions concernant l'exemple kényan et les fonctions des nouvelles institutions nationales chargées de promouvoir la science, la technologie et l'innovation. D'autres ont souligné qu'il fallait remédier au problème du manque de perspective africaine concernant la recherche-

développement, les cadres relatifs à la science, la technologie et l'innovation, faisant valoir qu'il importait que les pays africains définissent leurs propres priorités et trouvent les sources de financement qui leur permettraient de traiter ces questions selon leurs propres modalités, et non selon celles de donateurs externes. Certains participants ont insisté sur le fait que des pays manquaient des ressources nécessaires pour créer un environnement favorable à la science, la technologie et l'innovation, et avaient besoin de ressources supplémentaires, tandis que d'autres ont considéré que le problème venait plutôt du fait que les pouvoirs publics n'accordaient pas la priorité voulue à la science, la technologie et l'innovation. La protection des droits de propriété intellectuelle était considérée comme importante et des mesures devaient être prises pour soutenir les jeunes innovateurs. La protection des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des logiciels était une tâche difficile mais pas impossible.

15. De nombreux participants ont fait valoir que l'enseignement et la formation étaient essentiels pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation. Plusieurs participants ont préconisé de réformer le système d'enseignement actuel, afin de : donner plus d'importance à l'enseignement scientifique, notamment celui dispensé aux plus jeunes élèves; donner aux étudiants des raisons plus nombreuses et plus attrayantes de suivre les filières des sciences et de l'ingénierie; mettre en place des structures d'enseignement et de formation moins rigides et plus axées sur les connaissances pratiques et la mise en application; et offrir des possibilités plus solides et plus pertinentes de formation dans les domaines de la science, la technologie et l'innovation. Il a été également constaté qu'il existait de nombreux innovateurs, jeunes ou méconnus, qui n'étaient pas associés à des universités. Il importait de les reconnaître, en organisant par exemple des concours d'innovation ouverts à tous, et d'établir un cadre spécial pour les soutenir hors du circuit universitaire.

D. Table ronde 2 : connaissances, innovation et développement durable au niveau local : études de cas de pays

16. La table ronde a été présidée par McLean Sibanda (Directeur général de l'Innovation Hub en Afrique du Sud).

17. Ita-Okon Bassey Ewa (Ministre de la science et de la technologie du Nigéria) a parlé du système nigérian d'innovation et de son application de la théorie de la triple hélice. Ce modèle permet aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux universités et aux instituts de recherche d'assumer une partie des capacités des autres, tout en conservant leurs fonctions et attributions premières. Le Nigéria avait institué un examen de ses politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation, qui avait été approuvé en 2012. Un nouveau cadre juridique était en cours d'élaboration, et l'État avait inauguré le Fonds national de recherche et d'innovation, présidé par le Chef de l'État. Le Fonds devait faciliter l'innovation aux niveaux fédéral, sectoriel, régional, étatique et local. Le nouveau système national d'innovation visait à redéfinir l'innovation, qui devait dépasser le simple cadre de la recherche-développement, et à promouvoir une plateforme de solutions novatrices favorisant une croissance qui profite à tous. Le nouveau système d'innovation visait également à renforcer l'entrepreneuriat et reposait sur les principaux moteurs de l'économie, qui garantiraient sa viabilité, sa durabilité et sa qualité. Entre autres domaines où le développement des technologies était prioritaire figuraient la biotechnologie, les

infrastructures, l'énergie, l'espace, les médecines naturelles et les sciences de l'alimentation. Le Nigéria avait connu certains succès. Il avait par exemple accru le volume de connaissances et innovations d'origine autochtone, comme en témoignait le nombre de centres d'incubation technologique et de brevets déposés.

18. Nadia Zakhary (Ministre de la recherche scientifique de l'Égypte) a parlé de l'importance de la recherche scientifique en Égypte et évoqué le nombre croissant de brevets qui y avaient été déposés entre 1999 et 2011. Pour parvenir à réaliser un développement durable dans la région, il était nécessaire de resserrer les liens entre les entreprises, l'industrie, les universités et les écoles polytechniques. Il fallait aussi renforcer la capacité de sélectionner, d'absorber et d'intégrer les principaux transferts technologiques grâce aux investissements directs, afin que le pays puisse constituer ses propres ressources scientifiques et technologiques. Il convenait cependant d'éviter une dépendance excessive de la recherche à l'égard des financements publics. Autre point important, l'Égypte devait élaborer des politiques et des programmes ayant trait à la science, la technologie et l'innovation qui avaient une influence plus directe sur la société et l'économie. Les trois piliers du système d'innovation égyptien étaient : a) le système d'enseignement supérieur; b) la recherche-développement; et c) le soutien des secteurs public et privé. Le transfert de technologies des instituts de recherche-développement au secteur privé et aux entreprises était actuellement très modeste. Il serait important que l'Égypte procède à plusieurs réformes de l'éducation et s'efforce davantage de stimuler la recherche et d'instituer des lois qui facilitent l'application de la recherche scientifique. L'intervenante a évoqué plusieurs réussites égyptiennes, dont le projet de biologie moléculaire mené par le Ministère de la recherche scientifique et la cité de la recherche scientifique et de la technologie à Alexandrie.

19. Drissa Diallo (Professeur au Département de médecine traditionnelle de l'Institut national de recherche pour la santé publique du Mali) a parlé des efforts accomplis par son pays depuis 1968 pour mettre en valeur les médecines traditionnelles et devenir un moteur du développement. Le Département de médecine traditionnelle employait une quarantaine de personnes relevant du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé. En outre, l'Institut faisait office de centre d'enseignement de troisième cycle. Le Mali avait créé des associations pour promouvoir la culture des plantes médicinales traditionnelles et soutenir les pharmacies et médecins spécialisés qui amélioraient la pharmacopée traditionnelle. L'Institut s'attachait également à normaliser les médecines traditionnelles afin d'en accroître la qualité et à donner aux producteurs les moyens d'améliorer la présentation des remèdes, et d'en augmenter ainsi la valeur ajoutée. Pour financer ces activités, l'Institut percevait des recettes de la vente des médicaments ainsi que des fonds provenant de partenariats et des pouvoirs publics. Parmi les défis à relever figurait notamment la nécessité d'améliorer les produits, de faire en sorte que les chercheurs perçoivent le bénéfice de leur travail et de créer un environnement plus propice à l'innovation.

20. George Owusu Essegby (Directeur de l'Institut de recherche sur les politiques relatives aux sciences et aux technologies, du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle du Ghana) a déclaré que le secteur informel de l'économie contribuait largement au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi en Afrique. Il a cité le cas du Ghana, où un projet était exécuté pour étudier les possibilités d'innovation relatives aux herbes médicinales dans le secteur informel. Les premiers résultats démontraient que les politiques publiques étaient indispensables pour renforcer

l'innovation dans le secteur informel et qu'un cadre analytique éprouvé était nécessaire pour promouvoir l'innovation dans les secteurs tant formel qu'informel de l'économie. Il importait d'adapter les mécanismes d'allocation budgétaire aux situations propres aux pays dans lesquels ils étaient mis en œuvre.

21. Les participants ont soulevé plusieurs questions à la suite de ces interventions. Plusieurs ont souhaité examiner plus avant les moyens d'améliorer le partage des connaissances dans le secteur informel. Ils ont fait observer que les expériences passées avaient souvent échoué parce que les détenteurs du savoir traditionnel étaient peu enclins à partager leurs compétences. Ce processus exigeait un fort engagement dans la durée, afin de permettre à la confiance et à la transparence de s'établir. En outre, il était nécessaire de démontrer en quoi ce partage des connaissances bénéficiait à toutes les parties intéressées afin d'inciter à la coopération.

22. D'autres participants se sont dits intéressés par l'idée de créer des sources de financement spécialement destinées à appuyer la science et l'innovation, tout en reconnaissant que cela présentait des difficultés. Avant de créer un fonds, il importait de circonscrire clairement les obstacles à l'investissement afin de mieux cibler les financements. En outre, malgré les apports de fonds du secteur privé, la collaboration entre le secteur privé et la communauté scientifique était entravée par des difficultés non liées au financement et auxquelles il convenait de remédier. Un des intervenants a fait observer qu'il existait de nombreux moyens de mobiliser des fonds de sources extérieures, et qu'il serait important d'améliorer l'accès à l'information concernant ces possibilités et de mieux faire connaître les conditions d'un tel financement.

E. Table ronde 3 : principaux points à considérer en vue de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social de 2013

23. La table ronde était présidée par M. Wu, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

24. Afin d'éclairer le débat, M. Ewa, Ministre de la science et de la technologie du Nigeria, a fait part de quelques réflexions. Il a dit qu'il était important de mettre en place une culture de l'innovation à tous les niveaux de l'État, y compris en tissant des liens entre les groupes locaux, nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. Il a ajouté qu'il était également important de promouvoir la cyberscience, la technologie et l'esprit d'entreprise, en particulier dans l'éducation, la santé et la recherche et développement, et qu'il fallait encourager les jeunes et les femmes à s'orienter vers la science, la technologie et l'innovation, par exemple grâce à l'octroi de bourses d'études. Il a recommandé la création de parcs et de musées thématiques pour promouvoir ces trois domaines, ainsi que l'implantation de « silicon valleys » africaines. Il a également été question d'autres points essentiels comme la mise en place de cadres budgétaires et financiers relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, et la création de réseaux visant à promouvoir, dans le domaine technique, la propriété intellectuelle et l'innovation, aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces réseaux pourraient être utilisés pour favoriser des partenariats entre les parties prenantes africaines et multilatérales. M. Ewa a pour

finir recommandé qu'une large place soit faite à des projets spéciaux assortis d'objectifs clairs, notamment dans les domaines de l'espace, de la technologie solaire, des ressources en eau et de la gestion des zones côtières.

25. M^{me} Kamar a appelé l'attention sur les prochaines étapes de l'amélioration de la démarche régionale visant à encourager l'innovation en Afrique. Elle a recommandé la création, avec le concours des partenaires du développement, d'un fonds régional pour l'innovation en Afrique orientale, ainsi que le renforcement des organisations régionales existantes. Il convient de faire l'inventaire des bonnes pratiques en vigueur en Asie de l'Est et du Sud-Est et dans les pays du Groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), pour que les pays africains les assimilent, les adaptent et se les approprient. Des concours récompensant les meilleures innovations de la région devraient être organisés. Il faudrait, dans le cadre de partenariats public-privé, créer des centres d'incubation où l'innovation serait entourée de soins particuliers. Aux niveaux national et régional, il conviendrait de prendre des mesures, telles que des incitations fiscales, propres à créer un environnement susceptible d'encourager les investisseurs en capital-risque à se lancer dans l'innovation et d'inciter le secteur privé à participer à la recherche. M^{me} Kamar a recommandé que les États portent le niveau de leurs dépenses en recherche et développement à 1 % au moins du PIB. Les questions relatives à la propriété intellectuelle devraient faire l'objet d'un travail de sensibilisation et devraient être intégrées aux programmes d'enseignement. D'autre part, les autorités ne devraient pas être les seules à bénéficier des services d'offices de la propriété intellectuelle; l'enseignement supérieur pourrait également disposer de telles structures, qui orienteraient et superviseraient la recherche, en appliqueraient les résultats et s'emploieraient, par des mesures incitatives, à attirer les chercheurs et à les retenir. Les autorités devraient enfin, en étroite collaboration avec des partenaires internationaux, s'attacher à renforcer les capacités de l'information scientifique et technologique et à en faciliter l'accès.

26. M. Bruno Jean Richard Itoua, Ministre de la recherche scientifique du Congo et Président du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie, a donné un aperçu des possibilités et des difficultés qui avaient émaillé le développement des pays africains, depuis leur indépendance. Dans ce domaine, malgré la richesse de ses ressources, le continent a suivi un parcours complexe en raison, entre autres, de la fragilité des États, de la récurrence des conflits, du manque d'infrastructures, de la pauvreté et de l'endettement. Jusqu'à présent, le développement était insuffisamment financé et l'éducation scientifique et l'innovation technologique n'étaient pas prioritaires. Malgré ses difficultés persistantes, l'Afrique s'est pourtant stabilisée et la croissance, le développement et l'investissement connaissent une progression. Pour que les pays africains continuent d'avancer sur le bon chemin, il est impératif qu'ils trouvent le moyen de faire jouer à l'innovation, dans le développement, un rôle juste et sans exclusive. L'innovation doit être considérée comme un pilier du développement (ce qui n'est toujours pas le cas) et les innovateurs doivent être encouragés et aidés. Il est important que l'innovation soit favorisée dans l'enseignement supérieur mais aussi en dehors de cet environnement, par exemple dans les petites entreprises. M. Itoua a insisté sur le fait que l'Afrique avait besoin d'une culture de l'innovation. Ses dirigeants doivent définir des orientations en la matière et les inclure dans leurs stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation. Quant à la propriété

intellectuelle, elle doit être reconnue à sa juste valeur, c'est-à-dire comme l'une des clefs d'une culture fructueuse de l'innovation et du développement.

27. Certains participants ont posé des questions sur les déclarations qu'avaient faites les intervenants au sujet des échanges interafricains dans le champ des ressources humaines. Ils ont noté qu'il existait des obstacles dans ce domaine et que cela avait pour effet d'empêcher les échanges d'innovations. Les intervenants ont convenu que ces difficultés existaient. Il a été recommandé que soit arrêtée, collectivement, une stratégie visant à l'échange des ressources, s'agissant notamment des experts et de leurs compétences. Il a été souligné que la formation était cruciale et qu'il fallait consacrer davantage de ressources à la création de possibilités de formation et au renforcement des capacités. Un intervenant a souligné que l'innovation ne saurait être l'apanage exclusif de titulaires de doctorats ou de masters et que tout le monde pouvait y participer. Les systèmes éducatifs doivent évoluer de telle sorte qu'ils favorisent et privilégient l'innovation, par exemple en se dotant d'un système de bourses d'études efficace. Il convient de mettre en garde les pays africains contre la tentation de rivaliser en décernant le plus grand nombre de doctorats possible. En raison de la gravité de certains problèmes, il importe de trouver des solutions innovantes, qui doivent être encouragées et privilégiées. À cet égard, la coopération est préférable à la concurrence. Un autre intervenant a insisté sur le fait que les pays africains devraient se soutenir mutuellement en faisant de l'échange de ressources une priorité. Ils devraient déterminer leurs priorités et définir leurs besoins en matière de renforcement de capacités avant de choisir, parmi les autres pays du continent, ceux avec lesquels un échange de ressources est possible.

28. Clôturant la session, M. Wu a passé en revue et repris, en conclusion aux débats, les principaux points à considérer en vue de l'examen ministériel annuel de 2013 :

a) Il est nécessaire de créer un environnement favorable à l'innovation. Cela passe par un cadre de politique générale solide, tant au niveau national qu'au niveau régional, par une collaboration plus étroite entre les différents secteurs, par une éducation de qualité, par un investissement ciblé dans le domaine des ressources humaines et par des incitations financières, budgétaires et réglementaires conjuguées à des droits de propriété intellectuelle bien établis;

b) L'innovation est considérée comme le moyen le plus important de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'un développement durable en Afrique, et, sur ce continent, son renforcement est le plus sûr moyen de surmonter les difficultés d'ordres technique, social et économique qui contrarient ces ambitions;

c) Pour aider l'Afrique à promouvoir la science, la technologie et l'innovation, le soutien de la communauté internationale est nécessaire. Le Conseil économique et social devrait en tenir compte en préconisant une augmentation de l'aide au renforcement des infrastructures et des capacités dont l'Afrique a besoin en matière d'innovation. Le Conseil doit également reconnaître le rôle important que peuvent jouer la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation d'un développement durable, notamment dans l'optique du cadre de développement pour l'après-2015.

F. Séance de clôture

29. M. Osorio, Président du Conseil économique et social et Représentant permanent de la Colombie auprès des Nations Unies à New York, est revenu sur quelques points importants soulevés à la réunion, à savoir : la pertinence de l'innovation pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, du programme de développement pour l'après-2015 et du développement durable; le potentiel de l'Afrique et la nécessité de surmonter les contraintes qui pèsent sur les ressources du continent; le rôle de la jeunesse et la prise en compte du fait que ceux qui sont à même d'innover ne sont pas tous liés à des institutions ou à des universités; le financement de l'innovation et la définition de priorités ainsi que la mise en place de politiques claires et de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. M. Osorio a déclaré que trois conditions devaient être réunies pour que les systèmes scientifiques, technologiques et d'innovation soient plus efficaces : l'existence de cadres de politique et de capacités institutionnelles; des incitations financières, budgétaires et réglementaires, parallèlement à l'application de droits de propriété intellectuelle bien établis; des politiques visant à promouvoir la collaboration et les partenariats entre un large éventail de parties prenantes. En Afrique, des mesures régionales visant à faciliter le transfert des idées pourraient contribuer, dans les domaines de l'innovation et du développement, à renforcer les capacités et à réduire les déséquilibres actuels. Le Conseil économique et social a l'intention de tirer parti de cet événement, à l'échelle mondiale, pour faire prévaloir des partenariats plus solides avec l'Afrique à l'appui d'une utilisation efficace de la science, de la technologie et de l'innovation en vue du développement durable. M. Osorio a encouragé les participants à continuer de s'impliquer dans les travaux du Conseil après la réunion préparatoire régionale, et il les a invités à participer à l'examen ministériel annuel, qui se tiendra en juillet à Genève.

30. M. Geoffrey Onyeama, Vice-Directeur général de l'OMPI chargé du secteur de la coopération pour le développement, citant l'exemple des accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux, a indiqué que les pays africains étaient défavorisés par leur faible pouvoir de négociation. Le système et le cadre multilatéraux sont en revanche beaucoup plus intéressants pour ces pays qui, en raison de leur nombre, pourraient peser plus lourd dans la négociation d'accords internationaux. M. Onyeama s'est déclaré optimiste devant le fait que l'examen ministériel annuel permettait de placer la question d'un cadre multilatéral pour le développement durable au cœur de la problématique de la propriété intellectuelle et de l'innovation, ce qui, a-t-il ajouté, était un progrès très important et concret. Il a précisé que l'innovation permettait à la créativité d'accéder au marché et que cela était rendu possible par la propriété intellectuelle. Il a évoqué, entre autres enjeux de première importance, le fait que les pays africains devaient mettre en œuvre des stratégies appropriées dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l'innovation, la nécessité d'un cadre réglementaire équilibré pour créer un environnement favorable, la question du cadre institutionnel, les possibilités de renforcement des capacités et le financement public de la recherche et du développement. Il a souligné qu'il était important que l'innovation soit un instrument du développement durable et du progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que l'innovation et la propriété intellectuelle figurent au programme fixé par la communauté internationale pour parvenir à un développement durable.

31. Au nom du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, M. Hassan Mshinda, Directeur général de la Commission tanzanienne pour la science et la technologie, a remercié tous les participants d'avoir assisté à la réunion. Il a souligné que les débats avaient avant tout fait ressortir qu'il était important de mettre en place un écosystème favorisant et soutenant l'innovation. Il a également informé les participants qu'une réunion connexe, le Dialogue international 2013 sur le partenariat avisé, se tiendrait en République-Unie de Tanzanie du 28 juin au 1^{er} juillet. À l'occasion de ce dialogue international organisé par le Mouvement pour le partenariat avisé du Partenariat du Commonwealth pour la gestion de la technologie, la question des moyens d'exploiter la technologie en vue du bien-être socioéconomique de l'Afrique serait abordée.

III. Principales conclusions

32. Les points ci-après se sont dégagés des débats :

a) Le renforcement de l'innovation dans tous les pays d'Afrique serait le plus sûr moyen de surmonter les défis technologiques, sociaux, économiques et environnementaux associés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) La transition vers le développement durable sera fortement tributaire de l'utilisation de technologies innovantes. La science, la technologie et l'innovation devraient aussi être un instrument efficace de l'intégration équilibrée des trois aspects du développement durable;

c) La science, la technologie et l'innovation devraient faire partie intégrante du cadre de développement pour l'après-2015;

d) Il est nécessaire de renforcer les partenariats entre les parties prenantes de tous les secteurs pour promouvoir l'innovation en tant que moyen de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'un développement durable;

e) Un bon cadre de politique générale est nécessaire, tant au niveau national qu'au niveau régional, au renforcement des capacités d'innovation;

f) Les universités, les pouvoirs publics et les différents secteurs de l'économie doivent collaborer étroitement à favoriser l'innovation afin d'augmenter la productivité économique; l'État, le secteur privé et la société civile doivent aussi former des partenariats;

g) Chaque pays devrait proposer une éducation de qualité et investir de façon ciblée dans les ressources humaines, car ces deux domaines sont dans toutes les sociétés les principales sources d'innovation;

h) Les autorités devraient encourager, par des incitations financières, budgétaires et réglementaires, les activités qui favorisent le développement et l'innovation. Ces incitations devraient coïncider avec des cadres réglementaires et un droit de la propriété intellectuelle propres à encourager l'innovation et le développement;

i) Au chapitre des mesures de soutien à l'échelle régionale, il pourrait être envisagé de promouvoir les liens et les partenariats régionaux entre les différentes parties prenantes, de façon à tirer profit de la coopération transfrontière;

j) La jeunesse peut constituer un important vivier d'innovateurs; pourtant, en Afrique, beaucoup de jeunes innovateurs n'ont aucun lien avec les institutions ou les universités; la jeunesse doit être mieux intégrée au processus d'innovation;

k) Le Conseil économique et social devrait tenir compte des besoins des pays africains et appeler instamment à une démarche coordonnée à l'appui des efforts entrepris par le continent pour se doter d'une infrastructure nécessaire à l'innovation et des capacités dont il a besoin pour mettre au point ses propres solutions technologiques;

l) Le Conseil économique et social doit faire grand cas de ce que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter à la réalisation du développement durable, en particulier à la lumière du cadre de développement pour l'après-2015;

m) Le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle important pour mobiliser les énergies en faveur de la réalisation du développement durable en Afrique. La déclaration ministérielle qu'il doit publier en juillet devrait comporter un appel véhément à soutenir les efforts entrepris par le continent pour se doter d'une infrastructure nécessaire à l'innovation et des capacités dont il a besoin pour mettre au point ses propres solutions technologiques.
